

14ème législature

Question N° : 85180	De M. Henri Jibrayel (Socialiste, républicain et citoyen - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique >santé	Tête d'analyse >prévention	Analyse > boissons sucrées. consommation. risques.
Question publiée au JO le : 14/07/2015 Réponse publiée au JO le : 22/12/2015 page : 10431 Date de renouvellement : 20/10/2015		

Texte de la question

M. Henri Jibrayel appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'impact sur la santé des boissons sucrées. À l'heure où bon nombre de nos compatriotes partent en vacances, les sodas, jus de fruits, sirops, et autres boissons sucrées bénéficient encore d'une aura totalement injustifiée en matière d'hydratation et de rafraîchissement. Ces boissons ne représentent en rien un moyen de s'hydrater et devraient être considérées comme des gourmandises au regard de leurs apports en sucres et de leur acidité. En tant qu'aliment liquide, leurs sucres passent bien plus rapidement dans le sang lors de la digestion, et le pancréas est bombardé par une charge en sucre énorme en peu de temps. Il est rare qu'on consomme une telle quantité de sucre à l'état solide. Les praticiens sont nombreux à dénoncer les effets délétères sur la santé de ces produits, qui sont régulièrement cités comme causes de diabète, d'obésité, ou de dégradation de la santé bucco-dentaire des Français. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour lutter contre la surconsommation de tels produits qui s'est décuplé ces dernières années, et comment inciter les français à se diriger vers l'eau en cas de soif, sans céder aux sirènes marketing de l'alimentation américanisée.

Texte de la réponse

La lutte contre l'obésité est un impératif autant sanitaire que social. Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable : une prévention qui se fonde sur la responsabilisation des concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. C'est pourquoi plusieurs mesures du projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen par le Parlement, font de la prévention auprès des jeunes une priorité. En lien avec le ministère chargé de l'éducation nationale, un « parcours éducatif en santé » sera instauré à l'attention de tous les élèves de la maternelle au lycée, pour favoriser les actions de promotion de la santé. Le projet de loi étend également le dispositif du médecin traitant aux enfants de moins de 16 ans et favorise ainsi la prévention du surpoids et d'obésité et leurs dépistages précoces. Dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2016, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes propose une nouvelle mesure : une expérimentation fondée sur le repérage, par le médecin traitant, du risque d'obésité chez les enfants de trois à huit ans et la prise en charge financière de bilans d'activité physique et de l'intervention de diététiciens et de psychologues afin de permettre à cet enfant pris en charge de ne pas développer de surpoids ou d'obésité. Il s'agit également par cette mesure de lutter plus efficacement contre les trop fortes inégalités de santé qui existent dans le domaine du surpoids et de l'obésité. Pour améliorer l'accès à une



alimentation équilibrée, le projet de loi de modernisation de notre système de santé crée un étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Il est en effet nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût. Aussi, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a lancé en mars 2015 un groupe de concertation sur l'information nutritionnelle comprenant les associations de consommateurs, les industriels et des experts scientifiques afin de mettre en place cet étiquetage. Par ailleurs, le projet de loi comprend l'interdiction de la mise à disposition en libre-service de fontaines à sodas qui permettra de protéger la population contre une consommation excessive de sucre. Le projet de loi prévoit également que les médecins traitants puissent prescrire des activités physiques adaptées à leurs patients souffrant d'affections de longue durée. Enfin, l'information au quotidien étant primordiale dans la prévention, le site « manger-bouger » développé dans le cadre du plan national nutrition santé, propose des outils et des conseils pour manger mieux et bouger plus. Il fera partie du portail d'information du futur service public d'information sur la santé. L'ensemble de ces mesures vient réaffirmer la volonté du Gouvernement d'engager des politiques justes et efficaces de prévention et de lutte contre l'obésité. Ce sont à la fois des actions en population générale complétée d'actions ciblées vers les populations les plus exposées.